

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 AOÛT

LES SCRUTINS DE BALLOTAGE

La comédie électorale à laquelle nous avons assisté il y a dix jours, a aujourd'hui sa seconde représentation. Comme il y a dix jours, les conservateurs ont gagné plusieurs sièges ; comme il y a dix jours, les républicains essaient de contester l'importance du succès obtenu par leurs adversaires ; comme il y a dix jours, ils essaient de mille subterfuges. Certaines élections acquises et connues, notamment celle qui a assuré définitivement l'échec électoral de M. Trarieux, n'ont pas été communiquées à la presse dans la nuit de dimanche à lundi. On a ajourné, autant qu'on l'a pu, les nouvelles désastreuses.

Et malgré cette puérile tactique, on est déjà obligé de reconnaître que les conservateurs ont au scrutin de ballottage gagné dix sièges, gain qui sera probablement doublé lorsqu'on connaîtra tous les résultats. Dès à présent, on peut affirmer que sur l'ensemble des élections, les conservateurs gagnent plus de 60 sièges et en gagneront probablement 70 au moins, sans compter les 12 sièges attribués au premier tour à M. Boulanger et qui ne sont probablement pas dûs à des suffrages gouvernementaux.

Ainsi le mouvement commencé le 28 juillet ne s'est point arrêté. Malgré les efforts désespérés de l'administration, malgré des actes de pression pour ainsi dire sans précédents, les électeurs ne se sont pas laissés effrayer. Du premier au second tour, il y a même eu une remarquable augmentation dans le nombre des suffrages conservateurs, à tel point que là où les républicains l'ont encore emporté, les minorités obtenues par leurs adversaires ont atteint un chiffre tel qu'il est plus qu'une promesse, une certitude, pour un prochain avenir.

Que de constatations singulières aussi peuvent résulter du rapprochement de certains chiffres ! Dans un canton de l'Ain, 3,426 républicains sont en présence de 3,301 conservateurs. Dans deux cantons de l'Aisne n'ayant élu qu'un conservateur, on compte 3,453 voix conservatrices contre 3,323 voix républicaines. Dans le canton de Chalonnais (Maine-et-Loire), les voix des deux candidats conservateurs restés malheureusement en présence au second tour forment un chiffre supérieur de 519 à celui obtenu par le candidat républicain, qui n'a été élu que par une majorité de 6 voix sur son concurrent le plus favorisé.

Dans le canton nord de Falaise, le candidat républicain ne devant son éléction qu'au bénéfice de l'âge comme cela est arrivé aussi dans le canton de Péro-Caëstrochia. Dans les trois cantons du Doubs 3,946 conservateurs contre 3,524 républicains. Dans la Mayenne, la majorité est reconquise par les conservateurs. Dans la Seine-Inférieure, le candidat républicain élu à Bolbec ne l'emportant qu'à quatre voix de majorité.

On n'en finirait pas si on voulait relever ici tous les faits de ce genre, mais on voit bien l'intérêt de ces constatations pour le jour prochain où tous les cantons de chaque départe-

ment vont être appelés à voter pour élire leurs députés. Ils montrent que là même où les républicains semblent posséder encore la majorité, cette majorité est toute factice et tient uniquement au mode de votation. Ils démontrent autre chose encore, c'est que le parti conservateur est décidément entré dans la lutte ; qu'il comprend l'importance des devoirs que la situation lui impose et qu'à la résolution de combattre, il peut désormais ajouter l'espoir du succès.

Bon courage donc et en avant !

CONSEIL DES MINISTRES

M. Constans, quoique peut-être trop intelligent, a grand tort de prendre ses adversaires pour des imbéciles incapables de se défendre.

Hier, Constans de la Belle-Ceinture a annoncé à ses collègues que les conservateurs avaient gagné dans les deux scrutins des dimanche 28 juillet et 4 août : VINGT-NEUF SIÈGES.

La plaisanterie passe les bornes permises, et il faut que le ministre de l'intérieur se croit encore en Chine et non en France pour lancer des fausses nouvelles de ce genre.

Le conseil des ministres, après avoir entendu le rapport de M. Constans sur le résultat des élections aux Conseils généraux, a levé la séance aux cris de *vive Constans* !

La réponse du général Boulanger A SES ACCUSATEURS

Les journaux publient un document d'une grande importance. C'est la réponse du général Boulanger aux accusations portées contre lui.

Le général Boulanger s'explique sur sa carrière militaire, sur ses prétendus agents, sur le faux témoin Buret, sur le café en tablettes, sur le baron de Reinach, sur les affaires d'épauettes, sur les portraits, sur les prétendues subventions, sur les fonds secrets et de réserve, sur le témoin Geissen, sur le cercle militaire, sur les prétendus détournements, sur le journal *l'Avenir National*, etc.

Le général Boulanger adresse cette proclamation au peuple qu'il appelle son seul juge, et il dit :

« Je m'adresse à tous les honnêtes gens et non aux juges de la Haute Cour, dont on ne reconnaît ni la compétence, ni l'impartialité. »

Le général Boulanger ajoute qu'il aurait gardé le silence si on l'avait seulement accusé d'attentat, mais qu'il ne pouvait pas se taire lorsqu'on l'attaquait dans son honneur de soldat et son honneur d'honnête homme.

Le général Boulanger prend violemment à partie le procureur général et les ministres.

Voici la fin de ce document qui ne remplit pas moins de HUIT grandes colonnes des journaux de Paris :

« Mes adversaires, qui s'intitulent mes juges, me condamneront demain ; mais vous et vos maîtres, les honnêtes gens, qui sont l'immense majorité dans notre chère patrie, vous ont déjà jugés et condamnés.

» Notre magistrature française a la plus belle histoire qui soit au monde, c'est en vain qu'on chercherait dans son passé un magistrat ayant fait un métier semblable au vôtre.

» La réponse que je fais à vos calomnies, je l'ai dit en commençant, je le répète encore, ce n'est pas à mes soi-disant juges que je l'adresse, c'est à tous mes concitoyens, à tous les Français honnêtes et patriotes, car c'est de leur verdict seul que j'ai souci, et, ce verdict, ils le rendront bientôt, quand leurs bulletins de vote condamneront vous, les juges que vous m'avez donnés, et vos maîtres qui vous ont fait faire votre vilaine besogne !

» Car vous ne le savez peut-être pas, ô magistrat mal renseigné, mais le plus grand reproche que m'adressent certains de mes amis, parfois trop ardents, c'est mon respect absolu de la légalité, consacrée par les suffrages du peuple.

» Oui, moi, que vous accusez d'attentat, j'estime que le bulletin de vote est la seule arme qu'il soit permis désormais d'employer, et, si le suffrage universel a eu déjà si souvent confiance en moi, c'est qu'il sait quelle confiance j'ai en lui.

» C'est à lui que j'en appelle de vos calomnies, que j'ai confondues, et de la parodie de justice qui va se jouer.

» J'en appelle de l'iniquité des parlementaires à la justice du peuple.

» GÉNÉRAL BOULANGER.

» Londres, le 5 août 1889. »

L'Autorité est convaincue que si les explications du général Boulanger ne désarment pas ses ennemis, elles produiront une immense impression dans le pays.

Le *Radical* ne voit dans le manifeste du général Boulanger que le résumé des articles de *l'Intransigeant* contre la Haute Cour.

Le bruit courait hier, dans la soirée, qu'un ex-officier d'ordonnance du général Boulanger et actuellement encore officier, a été arrêté sous l'inculpation de concussion et même de trahison.

Le gouvernement tiendrait secrète cette arrestation et ne la ferait connaître que la veille de l'audience de la Haute Cour.

AU PANTHÉON

L'enthousiasme s'en va, écrivions-nous il y a quelques jours. La cérémonie dont nous avons été les spectateurs dimanche, au Panthéon, n'est pas de nature à modifier notre impression première.

La translation des cendres de Carnot, de Marceau, de La Tour d'Auvergne et de Baudin a été aussi terne que possible ; si terne que des journaux républicains prononcent le mot de déception.

Trois discours et un défilé de troupes ! C'est mince si l'on songe aux héros que l'on prétendait déifier et à l'effet que le gouvernement espérait produire.

Nous ne pouvons nous empêcher de signaler l'étrange contradiction commise par M. le Président de la République, en venant présider

une cérémonie qui constitue, en somme, un sacrilège, et prétend mettre en antagonisme la foi et le patriotisme.

Lors de l'exhumation des cendres de son aïeul à Magdebourg — le *Soleil* le fait remarquer — un prêtre a donné l'absoute et a pris place dans le cortège, au premier rang, devant le corbillard.

Ce ne pouvait être, évidemment, que sur une demande expresse venue de l'Elysée.

M. Carnot aurait dû comprendre que sa présence au Panthéon, dans un temple profané par le nihilisme jacobin, ne pouvait que rendre plus blessante l'injure faite aux convictions religieuses de la France.

Il y a loin de Magdebourg au Panthéon.

CLÉRICALISME RÉPUBLICAIN

M. Camille Pelletan expose, dit la *Justice*, en ces termes, la triste impression de la « grande cérémonie républicaine et nationale » chantée avec un lyrisme enthousiaste par l'un des plus solennels pontifes de la *République française* :

« Je ne voudrais contrister personne, écrit-il, mais il me semble que cette fête est une fête catholique. C'est la relique qui reparait et nous ne sommes heureusement pas outillés pour le culte des reliques. Il faut des dais, une chasse, des tabernacles, des chanoines, une procession. Si pieuse que soit l'administration de M. Noël Parfait, le député d'Eure-et-Loir, flanqué d'une valise de voyage, ne suffit pas pour remplacer toutes ces choses. On s'apercevra peut-être qu'on a eu le tort d'emprunter à un culte qui ne peut pas être le nôtre, des rites qui ont été créés pour des croyances religieuses que nous ne partageons pas, c'est du cléricalisme républicain.

» Cette religion nouvelle, chère aux fidèles opportunistes, a la vertu de mettre en fureur toute la presse radicale et intransigeante. C'est à qui récriminera avec le plus de violence contre le gouvernement. »

L'ARBITRAIRE MINISTÉRIEL

Le syndicat de la presse parisienne a décidé de faire une démarche auprès du ministre Thévenet pour s'enquérir du motif réel de l'arrestation de M. Mermeix, rédacteur de la *Cocarde*, et des circonstances dans lesquelles s'est produite son incarcération et sa mise au secret.

On ignore encore la réponse de M. Thévenet. Mais grâce à M. Edouard Hervé qui s'est justement ému de procédés nouveaux à l'égard des membres de la presse, nous serons prochainement édifié sur l'arbitraire du gouvernement que les consultations judiciaires de MM. Ambroise Rendu et Alpy, avocats à la Cour d'Appel de Paris, ont nettement caractérisée.

La mort de Félix Pyat

Le citoyen Félix Pyat, le farouche mais prudent révolutionnaire, est mort samedi soir, à huit heures, à Saint-Gratien.

Félix Pyat est né à Vierzon, dans le Cher, le

4 octobre 1810. Il est le fils d'un avocat dévoué au régime royaliste. Il avait à peine seize ans, lorsqu'il vint, après avoir fait ses classes d'une manière brillante, suivre les cours de droit de la Faculté de Paris.

Dès 1827, il signala la hardiesse de ses opinions en portant, dans une réunion politique, un toast à la Convention nationale, et en remplaçant le buste de Charles X par celui de Lafayette; il fut reçu avocat en 1831 et quitta le barreau, malgré les remontrances de sa famille. C'est alors qu'il entra dans le journalisme et collabora à plusieurs feuilles.

Aussitôt que la République fut proclamée, en 1848, il abandonna la carrière littéraire pour se lancer dans la politique où il occupa une place dans les rangs les plus avancés du parti démocratique socialiste.

Nommé l'un des commissaires généraux du Cher, il fut élu le quatrième représentant de ce département, siégea quelque temps au bureau de la Constituante parmi les secrétaires, et vota constamment avec la Montagne. Il signa l'appel aux armes de Ledru-Rollin, l'accompagna au Conservatoire des arts et métiers et se déroba. Il passa, d'abord en Suisse, puis en Belgique, où il publia divers écrits.

Félix Pyat rentra en France à la suite de la nouvelle amnistie générale du 15 août 1869, après avoir essayé en vain de décider Victor Hugo et plusieurs autres républicains à rentrer avec lui. Il écrivit alors dans le *Rappel*. Les nouvelles condamnations qu'il encourut représentaient, à la fin de janvier 1880, un total de dix-sept mois de détention. Pour ne pas tomber aux mains de la police, il se cacha alors sous toutes sortes de déguisements.

On le retrouva compromis dans le procès de Blois, puis en Angleterre. Le célèbre fuyard fut condamné par la Haute Cour, comme contumax naturellement, à cinq ans de prison et à une amende. La révolution du 4 septembre permit à ce sinistre farceur de revenir à Paris.

Au moment de la Commune, bien qu'il ne prit point ostensiblement part au mouvement, il fut élu membre attaché à la commission exécutive et à celle des finances.

Il demanda avec instance le renversement de la colonne Vendôme, auquel il présida avec Courbet, et la démolition de la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou.

Félix Pyat signa le dernier numéro du *Vengeur* (journal qu'il avait fondé), dans lequel il excitait la garde nationale à résister à outrance; puis, suivant son habitude, il disparut et parvint à gagner l'étranger.

A la fin de mars 1873, il fut, par contumace, condamné à mort pour complicité dans l'assassinat des otages.

Enfin, on se rappelle qu'il y a deux ans il se présenta aux élections législatives dans le département des Bouches-du-Rhône, où il fut élu.

A la Chambre, son rôle fut des plus effacés, son influence nulle. Il n'était pas encore mort, mais il était déjà enterré.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

On lit dans le *Petit Journal de Maine-et-Loire* :

« Les républicains du canton de Saumur (Nord-Est) avaient formulé une protestation contre l'élection de l'honorable M. Albert Bruas au Conseil général.

» Le motif très futile qu'ils faisaient valoir, c'était que dans une section électorale le bureau n'avait pas été formé à l'heure réglementaire. Aussi le Conseil d'État n'a pas pris au sérieux une semblable protestation.

» Dans sa séance du 2 août, il a validé l'élection de M. Bruas.

» Nous adressons à M. Bruas l'expression de nos bien sincères félicitations. »

AFFAIRE BIZOUILLER, CHARVAIX ET BODOT

Les prévenus Charvaix et Bodot viennent d'être mis provisoirement en liberté.

Charvaix doit fournir un cautionnement de 25,000 francs.

Bizouiller sera peut-être mis aussi en liberté provisoire, sous caution de 30,000 fr.

AFFAIRE DES VINS DE CHAMPAGNE

Nos lecteurs se rappellent que M. X..., négociant à Saumur, avait formé un pourvoi contre les arrêts rendus le 11 avril dernier par la chambre correctionnelle de notre Cour, en faveur du Syndicat du commerce des vins de Champagne et de la maison V^e Heidsieck et C^{ie}, de Reims.

La Cour de cassation a statué, le 26 juillet dernier, sur le pourvoi contre le Syndicat du commerce des vins de Champagne. Elle a admis l'appréciation souveraine de notre Cour et a rejeté le pourvoi.

Le sieur X... s'est désisté de son pourvoi contre la maison Heidsieck et C^{ie}. Le rejet de ce pourvoi était entraîné à *fortiori* par celui du premier.

Il est donc désormais souverainement jugé que « l'expression Champagne ou vin de Champagne ne peut désigner qu'un vin récolté et fabriqué en Champagne. »

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Samedi, vers cinq heures et demie du soir, un affreux accident est arrivé sur la ligne du chemin de fer de Poitiers à Angers, près de la station de Doué-la-Fontaine.

Le train n^o 408, qui arrive à Angers à 7 h. 10 minutes, franchissait un passage à niveau lorsqu'il rencontra, sur la voie, une charrette qui s'y était engagée imprudemment et qui n'avait pas eu le temps de la franchir.

Dans cette charrette se trouvait un cultivateur des environs et son jeune enfant.

Le choc de la locomotive renversa le cheval qui fut tué sur le coup, brisa la voiture et tua le malheureux cultivateur dont la tête, séparée du tronc, fut projetée à distance.

Le petit enfant qui se trouvait assis sur le derrière du véhicule fut lancé à terre par la violence du choc, mais heureusement, quand on le releva, il n'avait pas de blessures graves.

Détail horrible : à l'arrivée du train à Angers on voyait encore sur la locomotive des lambeaux de chair humaine.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée aux bords de la mer.

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 10 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr.; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr.; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 11 août à 8 h. 30 du soir pour arriver à Tours le lundi à 4 h. 55 du matin.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser le vendredi soir 9 août.

COURSES DE SEGRÉ

Les courses de Segré auront lieu, cette année, le dimanche 15 septembre, à deux heures du soir, sur l'hippodrome de la Lorie.

Voici la liste des épreuves :

1^o Prix de la Lorie. — 1^{er}, 300 fr.; 2^e, 100 francs; 3^e, 75 fr.; 4^e, 25 fr. — Course au trot monté pour tous chevaux de trois ans et au-dessus appartenant à des fermiers de l'arrondissement de Segré.

2^o Prix de la Ville de Segré et du Chemin de fer. — 1^{er}, 700 fr.; 2^e, 400 fr. — Course au galop pour chevaux entiers, hongres et juments de tout espèce, de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné 20,000 fr. en un ou plusieurs prix.

3^o Prix du Conseil général : 4,000 fr. — Course de haies, handicap, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus.

4^o Prix de la Société des Steeple-Chases de France : 1^{er}, 2,000 fr.; 2^e, 600 fr.

Steeple-Chase, 4^e série, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure.

5^o Prix de la Société des Courses : 1^{er}, 2,000 fr.; 2^e, 500 fr.

Steeple-Chase, handicap, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Roger de la Borde, à Segré.

Des nouvelles d'Indre-et-Loire annoncent que M. Wilson va quitter le département, et que la seule et unique propriété qu'il possède dans le canton de Loches vient d'être mise en vente.

POITIERS. — *Les assises.* — La session, qui s'est ouverte lundi, à Poitiers, ne comprend qu'une affaire, celle de Dufour Etienne, accusé de meurtre.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1889.

NAISSANCES

Le 2. — Marie-Henriette-Françoise Duperré, rue Verte.

Le 3. — Henri-Auguste Oger, chemin Charrier.

Le 8. — Albert-Charles-Alexis Perrin, rue Chanzy.

Le 10. — Victor-Alexandre Hubert, rue Courcouronne.

Le 12. — Hélène-Andrée Vacher, rue de Fenet; — Didier-Marie Léquipé, rue de la Fidélité.

Le 17. — Henriette-Augustine Fortier, rue de la Croix-Verte.

Le 18. — Antoine-Charles Body, à l'Hospice; — Louis-Antoine Gaucher, avenue de la gare de l'Etat; — Germaine-Éléonore Joreau, rue Basse-Censier; — André-Emile Baronnet, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 20. — Renée-Marie-Joséphine Simon, rue d'Orléans.

Le 22. — Clémence-Madeleine Landeau, à l'Hospice; — Fernand-Victor Breton, rue de Poitiers.

Le 23. — Marcel-Jacques Sabathé, rue de la Visitation; — Berthe-Juliette Groleau, rue d'Orléans.

Le 24. — Léon Jourdan, route de Rouen.

Le 26. — Abel-Charles Ruellan, place Mau-passant.

Le 27. — Elise-Frédérique-Claudie Bon-temps, rue de la Petite-Douve; — Gilbert Borien, rue de la Visitation.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

DEUXIÈME PARTIE

I. — RENCONTRE ROMANESQUE

Vers l'extrémité méridionale du faubourg Saint-Nicolas, à une faible distance de Bourgen-Bresse et au bord de la route de Genève, se dresse l'église de Brou, édifiée par les soins de Marguerite d'Autriche, de 1511 à 1536.

Cette église attire chaque année de nombreux visiteurs qui vont y admirer dans le chœur les trois tombeaux de Marguerite de Bourbon, de Philibert-le-Beau et de Marguerite d'Autriche. Les autres curiosités du monument sont les vitraux, les nombreuses statues et le jubé, richement fouillé, formant trois arcades supportées par quatre piliers. Les trois nefs de l'édifice, le chœur et les tombeaux contiennent d'ailleurs de véritables merveilles sculpturales.

Par une splendide après-midi du mois

d'août, un homme se tenait, pensif, appuyé contre la grille protégeant le tombeau de Marguerite d'Autriche adossé au dernier pilier, à gauche du chœur... Il tenait à la main un chapeau de paille et était vêtu d'un complet en coutil.

Cet homme paraissait jeune encore. Son visage, remarquablement beau, mais légèrement pâli et amaigri, comme par une maladie récente, s'ombrageait d'une barbe épaisse et noire, tandis que ses cheveux étaient coupés ras. Ses yeux, d'un brun foncé, habituellement francs et ouverts, étaient en ce moment noyés dans une vague rêverie; ils regardaient, sans les voir, les fleurons des nervures, les statues ornant le mausolée, les armes de la princesse Marguerite, au centre des frontons latéraux, et la devise, qu'il répétait par instants tout bas d'un air distrait :

— FORTUNE, INFORTUNE, FORT, DUNE.

Le rêveur demeurait immobile, sans paraître avoir conscience du temps qui s'enfuyait ni même du lieu où il se trouvait.

Un bruit de pas vint arracher son esprit à sa somnolence.

Il regarda machinalement, au loin, à travers les jours du jubé, puis, ne voyant rien, reprit

sa rêverie interrompue.

Trois visiteurs, pourtant, venaient d'entrer dans l'église.

Le premier était un homme d'une cinquantaine d'années à peine, de moyenne taille et d'aspect robuste, doué d'un léger embonpoint. Son teint était fortement coloré. Ses cheveux et ses favoris, d'un blond hardi, se mêlaient déjà de quelques fils argentés. Le reste de son visage était soigneusement rasé. Son front, large et élevé, était rendu plus grand encore par un commencement de calvitie temporaire. Sa bouche, un peu trop fendue et aux lèvres modérément épaisses, semblait épanouie par un sourire perpétuel. Il avait les yeux vifs et bienveillants, d'un bleu foncé et couronné d'épais sourcils. Il était vêtu de drap gris des pieds jusqu'au chapeau, lequel était orné d'un voile. Sa jaquette se boutonnait militairement jusqu'au menton. Sa main, un peu grasse, mais bien faite, s'appuyait sur la pomme d'argent d'une massive canne-ombrelle.

Il ne fallait pas l'examiner deux fois pour reconnaître dans notre personnage un insulaire de la Grande-Bretagne.

Près de lui marchait une jeune fille à la tournure gracieuse. En la regardant avec atten-

tion, on eut pu reconnaître dans ses traits un air de parenté avec son compagnon; mais le visage était plus mignon, la bouche plus pensive, le nez plus effilé. D'autre part, des cheveux d'un blond cendré, avec des yeux noirs, donnaient un charme plus piquant à sa physionomie ouverte et un peu mutine. Elle portait une toilette des plus simples: costume complet de toile grise garni de blanc, bottines en étoffe grisaille et ombrelle de même nuance, chapeau rond de paille d'Italie.

A quelques pas en arrière, venait une autre jeune personne, une manière de *governess* probablement ou de dame de compagnie, de quelques années plus âgée que la première. Son visage agréable, mais un peu vulgaire, éclairé par deux yeux gris très perçants, dont elle dissimulait souvent la grande hardiesse par un abaissement fréquent des paupières, se couronnait de cheveux châtains clairs, surmontés d'un chapeau vert bronzé garni de lierre; elle était vêtue d'un costume en tissu voile, nuance absinthe. Des bottines et une ombrelle de teinte analogue complétaient la toilette de la jeune fille.

Elle offrait, du reste, le type tudesque dans toute sa pureté.

Le 28. — Geneviève-Madeleine Douet, rue de la Petite-Douve.

MARIAGES

Le 1^{er}. — Eugène-Emile Ecot (veuf), tourneur, a épousé Adèle Dupuy (veuve), ouvrière, tous deux de Saumur.

Le 6. — Etienne Maturin, employé de chemin de fer, a épousé Louise Mouchet, employée de commerce, tous deux de Saumur.

Le 9. — Alexandre Monmasson (veuf), cordonnier, a épousé Camille-Sophie Klein, couturière, tous deux de Saumur.

Le 13. — Émile-Pierre-Marie Lerussard, serrurier, a épousé Marceline-Émerance Marquis, domestique, tous deux de Saumur.

Le 15. — Charles Boret (veuf), cordonnier, de Varrains, a épousé Joséphine Poupin, sans profession, de Saumur; — Jean-Baptiste Bourreau, jardinier, a épousé Scolastique Pay, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 16. — Ernest Roche, cavalier à la 5^e compagnie de remonte, a épousé Marthe-Joséphine Bardin, lingère, tous deux de Saumur.

Le 18. — Paul Gentils, cuisinier, a épousé Elisabeth-Augustine Aury, couturière, tous deux de Saumur.

Le 24. — Jules-Joseph Le Bouhellec, cuisinier, a épousé Marie-Appoline Chupin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 30. — François-Jules-Louis Parchard, tailleur de pierres, a épousé Augustine-Joséphine Guignon, lingère, tous deux de Saumur; — Adolphe-Auguste Martin, tonnelier, de Varrains, a épousé Marie-Louise Roi, couturière, de Saumur.

Le 31. — Edouard-Jean Morlon, clerc d'avoué, a épousé Augustine Augereau, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 3. — Marie-Marguerite Goislard, 1 mois, rue de l'Échelle; — Marie-Louise Denis, 11 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 4. — René Michelet, palefrenier, 73 ans, quai Saint-Nicolas; — Hélène-Suzanne Nicou, journalière, 33 ans, épouse Paul Cossevin, à l'Hôpital; — Jean Dupaty, journalier, 69 ans, à l'Hospice.

Le 5. — Marie-Jeanne-Léonie-Lucie Carmelin, sans profession, 27 ans, épouse Jules-Victor Mexme, rue d'Orléans.

Le 7. — Marie Nicolon, propriétaire, 56 ans, veuve Bernard Jalambic, rue Saint-Nicolas.

Le 8. — Rosine Berthelot, sans profession, 81 ans, veuve Urbain Tenneguïn, à l'Hôpital.

Le 9. — Joachim Lancement, sans profession, 67 ans, rue Saint-Nicolas; — Jean-Louis Houillot, terrassier, 59 ans, à l'Hôpital; — Georges-Henri Faraud, 1 mois, à l'École de cavalerie.

Le 10. — Joseph-René Lemoine, menuisier, 73 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Emmanuel-Maurice Salandre, 4

mois, Grand'Rue; — Madeleine Chollet, journalière, 56 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 12. — Hermance-Julie Camain, sans profession, 74 ans, veuve Louis-Joseph Davoust, à l'Hospice.

Le 15. — Thomas Pinot, propriétaire, 76 ans, rue de Fenet; — Emile Goizet, 3 mois, ruelle de la Reine-de-Sicile.

Le 16. — Eugène Lemoine, propriétaire, 85 ans, rue du Vieux-Pont.

Le 17. — François Tellier, cultivateur, 59 ans, à Beaulieu.

Le 18. — Jeanne Daviau, journalière, 67 ans, veuve Louis Raveneau, à l'Hôpital.

Le 20. — Rosalie Bresson, couturière, 28 ans, épouse Adolphe-Joseph Brunet, à l'Hôpital.

Le 24. — Renée Mai, couturière, 72 ans, veuve Basile Dechartes, rue Saint-Lazare; — Emilienne-Eugénie Crosnier, 1 mois, rue des Capucins; — Françoise Delache, cultivatrice, 72 ans, veuve René Gabiller, rue de Fenet; — Jeanne Mexme, 3 ans, rue d'Orléans.

Le 25. — Louise Anne Pavi, rentière, 66 ans, épouse Auguste Courvoisier, rue Chanzy; — Georges-Sébastien Milton, 3 mois, rue Saint-Nicolas; — Henri Véron, boulanger, 46 ans, rue Dacier.

Le 26. — Abraham Pelou, propriétaire, 75 ans, rue de Bordeaux; — Augustin Gésolme, tisserand, 82 ans, rue de Lorraine.

Le 27. — Julien Bouché, terrassier, 64 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Jean-Charles-Joseph Deslandes, sous-lieutenant-élève à l'École de cavalerie, à l'Hôpital.

Le 31. — Abel-Charles Ruellan, 5 jours, place Maupassant; — Auguste-Prudent-Théodore Jacob, boulanger, 67 ans, à l'Hospice.

LA LIBERTÉ COMME EN HOLLANDE

Le gouvernement hollandais vient de rédiger un projet de loi qui accorde la liberté de l'enseignement et donne complète satisfaction aux vœux des familles et des communes.

Les écoles privées auront les mêmes droits que les écoles publiques, avec subsides de l'Etat proportionnellement au nombre des élèves. Il en sera de même pour les écoles normales. Les parents paieront une rétribution scolaire pour leurs enfants; cette rétribution sera diminuée pour les familles pauvres, et les indigents seront reçus gratuitement.

Les instituteurs seront nommés par la commune après avis de l'inspecteur. Ils ne pourront être révoqués que de l'assentiment du pouvoir central.

Quand jouirons-nous en France d'une liberté semblable?

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 août 1889.

Le marché semble être entré dans une nouvelle période de calme. Les transactions se

raréfient de plus en plus et les cours se tassent légèrement : 3 0/0, 84.90; 4 1/2 0/0, 104.22.

Les sociétés de crédit conservent à peu de chose près leurs cours précédents.

Le Crédit Foncier s'est échangé de 1,275 à 1,273.75. Sur les obligations foncières et communales on constate des achats très réguliers et une tendance manifeste à la hausse.

La Société Générale est tenue à 453.75. La Banque d'Escompte se maintient à 516.25.

On traite la Banque de Paris et des Pays-Bas à 727.50. La fermeté dont elle fait preuve au milieu du calme général doit être considérée comme un symptôme de hausse prochaine.

La Société des Dépôts et Comptes courants reproduit ses cours de la veille.

Le Crédit Lyonnais revient à 678.75.

Le Panama a quelques affaires à 45.

La Tour Eiffel cote 853.75. On sait qu'un coupon de 100 fr. vient d'être détaché.

L'obligation des Chemins Economiques est à 376.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 3 Août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Courrier de l'Exposition, par G. Lenôtre. — Nos gravures : Au Jardin des Plantes; Le schah de Perse à Paris; La princesse Louise de Galles et le comte de Fife; Carnot; Marceau; La Tour-d'Auvergne; Baudin; L'hôtel des postes de Buenos-Ayres. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Arrivée de S. M. Nasser-ed-Din; La chambre à coucher du schah de Perse. — La princesse Louise de Galles et le comte de Fife. — Le nouveau Museum du Jardin des Plantes. — Exposition universelle: La danse de l'almée. — Lazare Carnot. — Marceau. — Baudin. — La Tour-d'Auvergne. — L'hôtel des postes de Buenos-Ayres. — M. R. Y. Cascano. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

Agence Havas

Le Conseil d'administration de la Société anonyme « Agence Havas » prévient Messieurs les Actionnaires que, conformément aux résolutions prises dans l'assemblée générale du 23 juillet dernier, il sera payé, en échange du coupon n° 18, une somme de 40 fr. (impôt à déduire) pour le dividende de l'exercice 1888. Ce paiement aura lieu à partir du 15 août, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris et dans ses succursales à Paris et en province.

LE TEMPS ORAGEUX

prédispose au mal de tête, on est congestionné. Dans ce cas, nous ne saurions trop vous engager à faire usage des *Pilules Gicquel*; elles dégageront

le cerveau et l'estomac; elles vous éviteront man que d'appétit, migraines, névralgies, étourdissements. Elles sont très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

M. COURTOIS

DIRECTEUR DU GRAND MAGASIN D'OPTIQUE

Situé place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur,

Engage toutes les personnes qui ont la vue faible, fatiguée, louchée ou malade, à venir rendre visite à cet éminent praticien, qui obtient des résultats surprenants par ses verres combinés, sans opérations ni remède. C'est toute une révolution accomplie dans ce genre de traitement qui est de la plus grande simplicité.

M. Courtois possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui offrent les avantages d'être doux à la vue et qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront lieu de 9 à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'Etablissement.

Clôture, Dimanche 11 août.

NOTA. — Se méfier des colporteurs qui se présenteraient au nom de la maison.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.
Montpellier, 47 1.75 le litre.
Armagnac, 50 2 » le litre.
Verre compris.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'égrenés (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Les trois visiteurs s'avançaient d'un pas lent le long de la nef de gauche. Ils s'arrêtaient à chaque instant pour admirer les colonnettes en faisceaux des piliers, les sculptures et les quatre chapelles aux grandes fenêtres originales. Le touriste à la canne-ombrelle donnait à demi-voix, et d'un air capable, à la jeune fille qui l'accompagnait, des explications sur les objets qui frappaient leurs regards.

Parvenus enfin à l'extrémité de la nef, tous trois franchirent la porte en bois aux colonnettes ouvragées qui s'ouvre dans le jubé et sépare l'église du chœur où sont les mausolées.

Le jeune homme dont nous avons parlé tout à l'heure tourna de nouveau la tête à l'arrivée des visiteurs et, voyant qu'ils venaient de son côté, se disposa à leur céder la place.

Mais, en ce moment, l'insulaire poussa une exclamation involontaire à sa vue et marcha rapidement vers lui.

— Vous, monsieur, s'écria-t-il avec un léger accent britannique et en serrant la main du jeune homme stupéfait, vous ici! En vérité, voilà un hasard bien heureux, permettez-moi de vous le dire...

— Monsieur, réellement, balbutia son in-

terlocuteur, je suis confus; mais je n'ai pas l'honneur...

Et sa voix avait l'intonation des gens du Midi.

— Comment!... — Pourtant j'ai déjà eu l'avantage de vous apprendre mes noms, prénoms et qualité... Je suis le major John-Sandy Macdowall, et voici ma nièce: miss Polly Ashburner.

Le jeune homme s'inclina respectueusement.

— Excusez-moi, répondit-il, mais je vous avoue franchement, monsieur, n'avoir aucun souvenir de vous avoir déjà vu.

— C'est votre droit, monsieur, dit le major, c'est votre droit, c'est vous qui nous avez rendu service, et un de ces services que cependant l'on n'oublie pas. Il est vrai qu'il y a plus de deux ans de cela, près de trois ans, je crois... Attendez donc... ma foi, oui!... Du reste, trois mots vont réveiller votre mémoire: « Blankenberghe, chien enragé! »

— Oh! je me rappelle maintenant, répondit le jeune homme en souriant, mais permettez-moi de vous dire que ce service était peu de chose et, d'ailleurs, il n'est pas prouvé que l'animal fût enragé...

— Il l'était, monsieur; cela a été constaté

par un vétérinaire... Quoi qu'il en soit, vous n'en avez pas moins exposé votre vie pour nous, et j'ai trouvé très mal de votre part de ne vous être pas rendu à mon invitation, d'avoir paru dédaigner l'expression de ma reconnaissance... Je me suis informé de vous auprès de diverses personnes... J'ai su que vous n'habitez Blankenberghe que depuis quelques jours, que vous logiez quelque part dans le Lange-Straet, j'ai oublié le numéro..., vis-à-vis la gendarmerie... J'y allai. Là, on me renvoya à l'hôtel d'Hondt, où j'appris que vous étiez parti pour Bruxelles... ou pour Ostende; on ne savait au juste... Impossible de vous rejoindre!... C'est égal, je n'oublierai jamais la scène de la digue de mer. Je vois encore le chien accourir vers nous, au moment où nous nous dirigeons vers le Kursaal, et vous, vous précipitant sur lui et l'assommant d'un seul coup de canne plombée... C'était magnifique!... Depuis ce jour, je ne voyage plus sans ce petit meuble, dit le major en exhibant l'objet dont il parlait; — on y trouve à la fois une canne, une ombrelle, une massue et un poignard-épée... Et à présent, continua-t-il, à présent que je vous tiens, monsieur, vous n'échapperez pas à mes remerciements...

— Je les accepte de grand cœur, quoique la chose n'en vaille pas la peine... Du reste, en agissant comme je l'ai fait, j'ai tout simplement voulu, et ce ne sera pas la dernière fois, je l'espère, acquitter une dette lointaine.

— Une dette? interrogea le major... Il n'est pas question de nous, je suppose?...

— Non, mais bien de mon père, que le dévouement d'un homme a sauvé dans une circonstance analogue... Je me suis promis de reconnaître ce service en faisant de même à l'occasion. Ce serait donc à moi de vous remercier pour me l'avoir fournie.

— Réellement, dit en riant le major, vous avez une singulière façon de vous tirer d'affaire et d'esquiver les remerciements.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 4 Août 1889.

Versements de 81 déposants (17 nouveaux), 25,132 fr. 03 c.

Remboursements, 19,574 fr. 50.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

